

Privilège—M. Rodriguez

2. a) 20 maisons ont été construites en 1970. b) Aucune. c) Aucune.

3. Les maisons construites en 1970 coûtaient \$26,000 chacune.

LES CERTIFICATS DE CITOYENNETÉ—LA LANGUE DE
RÉDACTION DES DEMANDES

Question n° 2941—**M. Herbert:**

1. Au sujet des réponses aux questions n° 907, 1571, 2326 et 2493, le Secrétariat d'État indique-t-il dans sa liste mensuelle des nouveaux citoyens dans quelle langue le postulant a demandé le certificat?

2. Depuis janvier 1975, les listes de nouveaux citoyens ayant une adresse dans la circonscription de Vaudreuil indiquaient-elles que le nombre de certificats demandés en anglais était six fois plus important que celui des certificats demandés en français?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): 1. Oui.

2. Oui.

* * *

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT
DE DOCUMENT

MINISTÈRE DES FINANCES—LES FRAIS DE DÉPLACEMENT

Question n° 716—**M. Stevens:**

1. Pour chacune des années financières terminées le 31 mars 1972, 1973 et 1974 et pour la période de six mois terminée le 30 septembre 1974, quelle somme d'argent globale le ministère des Finances a-t-il dépensée pour les voyages à l'étranger a) du ministre et du personnel de son cabinet, b) du personnel du Ministère, c) du personnel des conseils, des commissions, des tribunaux, des agences de la Couronne ou d'autres agences du même genre, relevant du ministre, d) d'autres personnes dont les frais ont été remboursés, en partie ou en entier et directement ou indirectement, par le gouvernement?

2. Quant aux dépenses de plus de \$200, quels étaient a) l'objet du voyage, b) la destination la plus éloignée, c) le nom des voyageurs, d) la durée du séjour hors du pays, e) le genre de dépense, f) le nombre des personnes les accompagnant?

(Le document est déposé.)

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LES GARANTIES COUVRANT CERTAINES
MARQUES DE VOITURES

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, dont j'avais donné l'avis réglementaire. Hier, j'ai posé au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) une question directe et très simple. Comme son ministère connaissait l'existence de garanties couvrant certaines marques de voitures et certaines déficiences bien déterminées, et qu'il a refusé d'en informer le public, j'ai posé au ministre la question suivante:

... le ministre peut-il nous dire pourquoi ses services n'ont pas fait connaître ces garanties cachées? Peut-il aussi nous dire pourquoi la boîte 99 a refusé de mettre au courant les consommateurs qui, expressément, demandaient à se renseigner sur ces garanties?

Le ministre a essayé d'é luder la question en répondant que mes affirmations étaient erronées et qu'aucune correspondance n'avait été échangée entre son ministère et les

[M^{me} Campagnolo.]

compagnies d'automobiles à ce sujet. Nulle part dans ma question, je n'ai affirmé ou laissé entendre pareille chose.

Il a ensuite ajouté que des fonctionnaires de son ministère essayaient d'obtenir des renseignements extrêmement importants en vue de favoriser le consommateur et qu'il serait heureux de les rendre publics dès qu'il les aurait obtenus. J'ai réparti que l'Association pour la protection des automobilistes avait fourni ces renseignements à son ministère. Le ministre a encore refusé de répondre à ma question, parce que, selon lui, et je cite, «les prémisses étaient erronées».

Ma question de privilège découle du fait qu'il est prouvé que le ministère de la Consommation et des Corporations et la Case postale 99 étaient au courant de l'existence des garanties cachées. En fait, quand l'Association pour la protection des automobilistes, groupe de protection du consommateur qui, en passant, reçoit certaines subventions du gouvernement fédéral, a appris l'existence des garanties cachées, M. Phil Edmonston, président de l'Association, a envoyé la documentation pertinente à la Case postale 99 en demandant à ce service de fournir les renseignements aux consommateurs qui en feraient la demande. Il a communiqué en même temps les renseignements aux média d'information, et ce à la mi-avril. Je pense que c'était autour du 15 avril.

Il a alors commencé à recevoir des lettres de consommateurs l'informant que le Case postale 99 refusait de fournir les renseignements nécessaires sur ces garanties pour que les consommateurs puissent intenter eux-mêmes des poursuites devant les cours de petites créances. M. Edmonston est aussi resté constamment en contact avec une M^{lle} Mahoney et un M. Bourque, du Bureau régional du ministère fédéral de la Consommation et des Corporations à Montréal. Le 12 mai, M. Edmonston a écrit une lettre au ministre de la Consommation et des Corporations pour lui exposer toute la situation. M. Edmonston a lu cette lettre au téléphone à M^{lle} Mahoney, qui lui a demandé de ne pas l'envoyer mais de donner plutôt au ministère quelques semaines de façon à ne pas compromettre la bonne volonté avec laquelle ces garanties étaient prolongées et aussi parce qu'on ne savait pas si le gouvernement pouvait légalement publier des documents considérés comme confidentiels par les compagnies d'automobiles en cause. M. Edmonston a accepté de retenir la lettre.

N'ayant reçu aucune réponse du ministère, M. Edmonston l'a envoyée au ministre. Il a par la suite téléphoné à M. Lalancette, l'attaché de presse du ministre, qui lui a indiqué que le ministère avait reçu la lettre à la mi-juin. En fait, M. Edmonston a reçu et garde une lettre signée par le ministre de la Consommation et des Corporations datée du 16 juin et reçue le 18 juin par l'A.P.A. où le ministre déclare avoir reçu la lettre de l'A.P.A. sur les garanties cachées, être en train d'étudier le problème avec le personnel de son ministère et qu'il communiquerait plus tard avec M. Edmonston. En outre, M. Edmonston a téléphoné au chef de Cabinet du ministre, M. Murray MacBride, le 22 juillet 1975.

M. Broadbent: Ça explique tout.

M. Rodriguez: M. MacBride a dit qu'il rappellerait, mais il ne l'a pas encore fait. Dans mon résumé, je n'ai pas mentionné les différents articles qui ont paru sur cette affaire. Le ministre a dit hier que: